

J'ai l'honneur de vous rendre compte de mon action au cours de l'année 2009, seconde année de mon mandat à la présidence de l'UFCA.

La nouvelle majorité issue des élections au sein de l'Ordre des E.C., sous l'impulsion de son Président Joseph ZORNIOTTI, a voulu rétablir la confiance dans les relations entre Experts-Comptables et O.G.A. Quelques semaines après son entrée en fonction, le Président ZORNIOTTI a reçu au Conseil Supérieur les représentants des syndicats et ceux des O.G.A, pour selon sa volonté, aboutir rapidement à un consensus. Il a suffi de quelques réunions et échanges téléphoniques, de concessions réciproques, pour aboutir dès le 15 juillet à la signature d'un protocole, protocole approuvé à l'unanimité par le Conseil Supérieur en sa séance du 8 juillet. L'UFCA associée à ces discussions ainsi que les fédérations d'OGA a signé le protocole dont je rappelle les grandes lignes :

- 1- Création d'une commission paritaire qui se réunira au moins trois fois l'an,
- 2- Respect du périmètre des activités, prérogatives des OGA pérennisées,
- 3- Délai prorogé au 31/12/2013 pour éventuellement se transformer en AGC,
- 4- Engagement du CSOEC d'informer ses membres des obligations liées au « visa fiscal » et de leur demander de maintenir ou d'orienter leurs clients auprès des OGA partenaires de la profession,
- 5- Engagement des OGA de ne pas se transformer en AGC, d'utiliser les travaux des E.C. et d'orienter les adhérents non assistés vers un E.C.,
- 6- Etude de faisabilité d'observatoires économiques communs,
- 7- Bilan d'application une fois l'an, valable jusqu'au 31/12/2013, renouvelable tacitement.

Pour le Président ZORNIOTTI les OGA sont, selon ses termes, membres de « la famille comptable ». Il a créé un collège de conseillers techniques qu'il réunit tous les trois mois pour consultation et échange réciproque d'informations. Avec Béchir CHEBBAH, Président de l'UNASA, le Président de l'UFCA représente les OGA au sein de ce collège qui s'est réuni en avril, juillet et octobre 2009.

Dès la signature du protocole, j'ai pris contact avec Bernard LELARGE, président du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables PARIS-ILE DE FRANCE pour lui demander de communiquer au niveau régional. Il a accédé favorablement à ma demande pour la signature d'un protocole régional reprenant les termes de l'accord national. Il a organisé une signature solennelle au siège du Conseil de l'Ordre le 22 septembre 2009 en présence des élus du CROEC et des représentants des OGA membres de l'UFCA. Cette cérémonie a été filmée et suivie d'un cocktail convivial. Le Président LELARGE a souhaité que le protocole soit publié dans le Francilien des experts-comptables ; le numéro 67, automne 2009, comporte quatre pages : le protocole, deux articles sous la signature l'un du Président LELARGE, l'autre du Président de l'UFCA, la liste des OGA membres de l'UFCA et le « visa fiscal » mode d'emploi.

Dans son édition du mardi 29 septembre, ACTUEL-expert-comptable le E-quotidien des Editions Législatives sous la signature de Ludovic ARBELET commente l'accord et joint l'intégralité du protocole national. L'édition du mercredi 30 septembre diffuse une interview du Président de l'UFCA sur le protocole.

Les relations entre le CSOEC et les signataires du protocole ont abouti à un accord cadre, signé le 9 décembre 2009, portant sur les télé-procédures, la collecte et l'exploitation des informations dématérialisées, accord sur les modalités d'utilisation et le développement du portail télé-déclaratif « jedeclare.com ». Cet accord est sur le blog UFCA, je vous communique ci-après les grandes lignes :

- 1- Développement des télé-procédures dans un objectif de progrès économique,
- 2- Appui logistique au développement,
- 3- Statistiques professionnelles,
- 4- Observatoire économique,
- 5- Collaboration et utilisation des TIC,
- 6- Flux dématérialisés propres aux OGA,
- 7- Solution d'archivage,
- 8- Promotion de l'information financière,
- 9- Tarification,
- 10- Publicité de l'accord cadre,
- 11- Durée de l'accord (31/12/2013), dénonciation, révision.

Le CSOEC a signé avec le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et l'Union des Auto-entrepreneurs une convention de partenariat le 17 octobre 2009. Au nom de l'inter fédération des OGA, en ma qualité de coordinateur j'ai adressé au Président ZORGNIOTTI un courrier regrettant que les OGA n'aient pas été associés au partenariat. J'ai sollicité notre intégration dans le projet pour un accompagnement par les OGA, qui consisterait à réaliser dans les locaux de nos centres et associations des actions de formation et d'information pour cette catégorie socioprofessionnelle. Les modalités pratiques de la mise en œuvre sont à l'étude.

L'année 2009 a été marquée par la participation à de nombreuses manifestations, réunions ou débats pour asseoir la notoriété de l'UFCA :

- Médiation du crédit avec René RICOL et William NAHUM,
- Rentrée solennelle du Tribunal de Commerce de PARIS,
- Observatoire Consulaire des Entreprises en Difficultés (OCED) de la Chambre de Commerce de PARIS,

- CSOEC en présence de Joseph ZORGNIOTTI, René RICOL, Béchir CHEBBAH et Yohann BENARD conseiller de Monsieur FILLON,
- Conseils d'administration de l'AIRCGA, de la FCGA et de l'UNASA,
- AGO AIRCGA, ECF, FCGA et UNASA, réseaux RECREER et Experts-comptables FRANCE-MAGHREB,
- Commission prévention du CSOEC,
- Débat sur le visa fiscal à l'APCM en présence de la DGFIP, du CSOEC sur invitation de la FFCGEA.

Le blog UFCA ouvert en mars 2009 est un moyen de communication et d'échange. Je vous adresse régulièrement un rapport statistique sur sa fréquentation en constante augmentation. Il a enregistré 2.531 visites au mois de décembre 2009.

Dans le contexte difficile que nous avons connu pendant 3 années je tiens à souligner qu'un de nos meilleurs soutiens a été le bureau GF-2B. Qu'il en soit remercié. J'associe à ces remerciements le Président de l'UNASA Béchir CHEBBAH qui a œuvré sans discontinuer pour assurer une pérennité aux OGA.

Au seuil de l'année 2010, le proche avenir des OGA semble sécurisé. Pourtant il nous faut rester vigilants, des zones de risque subsistent : la diminution constante des adhérents BIC est un vrai sujet d'inquiétude. Aux conséquences de l'attrait pour la société à l'I.S. et aux difficultés du petit commerce sont venus se greffer le régime micro puis celui des auto-entrepreneurs. Autre sujet de préoccupation l'incidence qui pourrait résulter de l'attribution du « visa fiscal » aux experts-comptables. Le retard dans la publication du Décret soumis pour avis au Conseil d'Etat repoussera ses effets à l'année 2011. Enfin, et ce n'est pas le moindre danger, le projet de Loi sur l'Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée (EIRL). Ce projet en l'état actuel prévoit le choix pour l'entrepreneur d'opter pour l'impôt sur le revenu, ou pour l'impôt sur les sociétés. La possibilité d'option pour l'impôt sur les sociétés ne serait pas sans conséquence sur les effectifs des OGA.

En contrepartie des risques énumérés ci-dessus, la Loi de Finance pour l'année 2009 nous confère un avantage concurrentiel : le délai de reprise ramené de trois à deux ans.

Le compte rendu de mission à effectuer annuellement pour l'ensemble des adhérents, l'adhésion d'adhérents non suivis par un expert-comptable et le contrôle de la TVA constituent des charges supplémentaires que nous devons assumer tout en poursuivant nos efforts pour parvenir à la dématérialisation intégrale des déclarations fiscales. C'est au prix de notre implication et dans la qualité de nos travaux que sera assurée la pérennité de nos OGA.

En 2009 l'UFCA comptait 27 OGA, 14 associations et 13 centres de gestion, la plupart comptent un nombre d'adhérents inférieur ou légèrement supérieur à 2. 000. Nous avons enregistré le non renouvellement de l'AGA et du CGA INTERPAGE. Nous avons accueilli l'AGA APL OPERA et le CGA et l'AGA WAGRAM. Les nouvelles missions pourront constituer une charge trop lourde pour certains membres de l'UFCA. Je préconise qu'à l'image du CGA PARTENAIRES, regroupement de deux centres de gestion, des rapprochements soient opérés. Si la fusion de plusieurs entités est souhaitable, il faut respecter le choix de ceux qui veulent garder leur identité. Pour ces derniers, la mise en commun de

moyens (formations, informatique, procédures, documents) seraient la solution. L'UFCA se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos réflexions.

Financièrement l'exercice 2009 se traduit par un déficit de 14.472,40 € quasiment à l'identique de celui de l'année 2008, déficit financé par nos réserves. Le compte de résultat et le bilan sont joints à ce rapport.

Les produits se sont élevés à 8.370 € pour 27 cotisants à 310 €.

La gestion des réserves a permis de dégager 2928,79 € de produits financiers.

La charge la plus lourde est imputable à la création et à la gestion du blog UFCA pour 20 458.40 €.

Autres charges :

Location de salles pour nos réunions : 1.499,36 €

Documentation ..... : 415,75 €

Vidéo ..... : 1.500,00 €

Participation EC France-MAGHREB .... : 1.000,00 €

Déplacements ..... : 162,11 €

Réceptions ..... : 639,54 €

Pour que l'année 2010 soit l'année de la reprise et de l'accomplissement de nos projets, nous avons besoin de pensées positives et de ne pas verser dans l'insouciance. Les projets pour l'UFCA au service des OGA ne manquent pas. Poursuivre et amplifier l'action de communication pour faire connaître la qualité de nos services. Continuer le dialogue avec l'Ordre des E.C., les services de la DGFIP et les échanges avec les Fédérations. Poursuivre les contacts en cours avec l'APCE, la Chambre de Commerce de PARIS et le CNAM/INTEC. Enfin s'assurer d'une plus grande représentativité en accueillant d'autres OGA d'Ile de France. Pour ma part, j'imagine avec force et conviction, une belle année 2010 pour nos OGA.

Jacques DIEMER

Président de l'UFCA